

Conseil communal
de et à
1660 Château-d'Oex

Préavis No 15/2018

Château-d'Oex, le 31 juillet 2018
*Greffe + Bourse_0134 + 9113_Préavis édités +
Gestion des emprunts et placements_dhe*

Demande d'autorisation de transfert des actifs repris par la commune de la Société Remontées Mécaniques Château-d'Oex SA (RMC SA) au patrimoine administratif

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

OBJET DU PREAVIS

Par le présent préavis, la municipalité sollicite votre autorité pour transférer du patrimoine financier au patrimoine administratif de la commune les actifs repris de la Société Remontées Mécaniques de Château-d'Oex SA (RMC) le 31 décembre 1998.

PREAMBULE

En préambule de ce préavis et pour la bonne compréhension de ce dernier, il est préalablement exposé ce qui suit :

La Société Télé-Château-d'Oex SA (TCO SA) a été créée dans le but « d'exploiter les installations de remontées mécaniques du Pays-d'Enhaut ». TCO SA a repris une partie des actifs et passifs au 31 décembre 1998 de la Société des Remontées Mécaniques de Château-d'Oex SA (RMC SA).

RMC SA était une société anonyme, dont le siège était à Château-d'Oex. Elle avait pour but « la construction et l'exploitation de tous moyens de transport pour skieurs et touristes au Pays-d'Enhaut ». Cette société était issue d'un précédent assainissement des Sociétés Téléphériques Château-d'Oex - La Braye SA et Skilifts Château-d'Oex - Monts-Chevreuils SA, exécuté le 22 novembre 1993. A cette occasion, la commune était devenue le principal actionnaire de RMC SA.

Demande d'autorisation de transfert des actifs repris par la commune de la Société Remontées Mécaniques Château-d'Oex SA (RMC SA) au patrimoine administratif

Malgré de nouveaux investissements, RMC SA n'est jamais parvenue à équilibrer ses comptes. Après discussion entre les créanciers de dite société et la commune, il a été convenu les modalités suivantes :

- RMC SA vend à la commune la totalité de son patrimoine immobilier pour un prix correspondant à la valeur assainie de ces biens, soit CHF 3'241'300.00.
- RMC SA cède le solde de son entreprise à TCO SA. Les actifs et passifs repris par TCO SA représentent deux sommes égales de CHF 346'971.05.
- La commune confie à TCO SA l'exploitation des installations de remontées mécaniques acquises de RMC SA. Le capital-actions de TCO SA a été libéré en espèces par le versement de CHF 200'000.00 représentant 200 actions nominatives de CHF 1'000.00 valeur nominale chacune. La commune est l'unique propriétaire du capital-actions de TCO SA.

EXTRAIT DU BILAN DE LA COMMUNE AU 31.12.2017

		SAN	Débit	Crédit	Solde
912	PLACEMENTS DU PATRIMOINE FINANCIER				
9120	Titres et placements				
9120.001	Capital action de TCO SA	200'000.00	- 199'999.00		1.00
9123	Placements du patrimoine financiers				
9123.003	Patrimoine de RMC SA & TCO SA	3'241'300.00	- 241'300.00		3'000'000.00

Remarques

Le capital-actions de TCO SA a fait l'objet d'un amortissement supplémentaire au 31.12.2017 de CHF 199'999.00 et ne figure plus que pour CHF 1.00 au bilan.

Le patrimoine hérité de RMC SA a fait l'objet d'un amortissement supplémentaire de CHF 241'300.00 au 31.12.2017, ramenant ainsi le solde du compte à CHF 3'000'000.00.

SURESTIMATION D'ACTIFS

Si, dans l'ensemble, la valeur au bilan des postes Nos 9123.xxx – terrains et bâtiments du patrimoine financier n'excède pas la valeur d'estimation fiscale, en revanche le rapport de vérification des comptes 2016 relevait la surévaluation des actifs du compte No 9123.003 – Patrimoine de RMC SA & TCO SA, selon les normes actuelles du plan comptable.

Dès lors que la valeur vénale des actifs du compte No 9123.003 s'avère largement inférieure à la valeur d'estimation fiscale, il convient de régulariser cette situation au bilan de la commune.

Demande d'autorisation de transfert des actifs repris par la commune de la Société Remontées Mécaniques Château-d'Oex SA (RMC SA) au patrimoine administratif

RECOMMANDATION

Afin d'éviter un déséquilibre brutal du bilan de la commune et de présenter une situation de découvert prolongée, l'auditeur recommande de transférer du patrimoine financier au patrimoine administratif de la commune les actifs repris de la Société RMC SA le 31 décembre 1998, permettant ainsi d'amortir le montant de CHF 3'000'000.00 sur période de 10 ans au maximum.

CONCLUSIONS

En conclusion, la municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHATEAU-D'ŒX

- vu le préavis municipal No 15/2018 du 31 juillet 2018 ;
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

- A) **D'autoriser** la municipalité à transférer du patrimoine financier au patrimoine administratif de la commune les actifs repris de la Société Remontées Mécaniques de Château-d'Oex SA (RMC SA).
- B) **De transférer** le montant de CHF 3'000'000.00 du compte No 9123.003 au compte No 9165.014 dans le chapitre « Autres subventions et participations à amortir ».
- C) **D'amortir** le montant de CHF 3'000'000.00, sur une période de 10 ans, à raison de CHF 300'000.00 par année, la première fois au budget 2020. A ce montant s'ajoutera la quote-part calculée d'un intérêt passif annuel de l'ordre de CHF 75'000.00 la première année, selon les conditions actuelles.

Dans l'attente de votre décision, nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Préavis approuvé par la municipalité en séance du 31 juillet 2018.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

La Secrétaire :

Eric Grandjean

Eliane Morier